

Annick GREMY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 001-210101796-20260320-202625-DE

S'LO

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	16 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MARS 2026
2026 / 25**

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BEN Fabien, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GREMY Annick, Mme GUERBER Karine, M. KASLANI Mohammed, M. LAMPS Arnaud, M. LARGE Eric, M. LAURENT Thierry, M. LORIN Christian, Mme MOLARD Cindy, M. PASQUIER Olivier, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile, Mme SANJUAN Catherine.

Excusées : Mmes MOLARD CHEVALIER Lydie (procuration donnée à Mme MOLARD Cindy) et CAZABON Laurence (procuration donnée à Mme SAN JUAN Catherine).

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : Désignation d'un délégué au collège des élus du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune de Grièges est adhérente du CNAS (Comité National d'Action Sociale), association qui propose au personnel des collectivités locales des prestations visant à améliorer leurs conditions matérielles et morales.

A la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, Madame le Maire invite le Conseil à désigner parmi ses membres le nouveau délégué local appelé à siéger au sein du collège des élus du Comité National d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Catherine SANJUAN en qualité de délégué local appelé à siéger au sein du collège des élus du Comité National d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY